



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

LES BONNES PRATIQUES :

« SUBROGATION
ET COORDONNÉES BANCAIRES »

CPAM NORMANDE

29/08/2025

SOMMAIRE

01

LA SUBROGATION,
C'EST QUOI ?

03

LA GESTION
DU PROCESSUS DE VERSEMENT
DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES
(FOCUS SUR LES COORDONNÉES BANCAIRES)

02

COMMENT SAISIR
LA SUBROGATION EN DSN
ET NET ENTREPRISES?

04

UN SIRET = UN RIB

01

LA SUBROGATION, C'EST QUOI ?

LA SUBROGATION, C'EST QUOI ?

Les indemnités journalières sont théoriquement versées au salarié directement par sa caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

Toutefois, l'entreprise peut demander à les percevoir pour le compte de son salarié :
c'est la subrogation.



Ainsi, l'entreprise perçoit les indemnités à compter du 1^{er} jour d'indemnisation par l'Assurance Maladie.

02

COMMENT SAISIR LA SUBROGATION EN DSN ET NET ENTREPRISES?

EN DSN : COMMENT SAISIR LA SUBROGATION ?

Réaliser le signalement d'arrêt de travail

- > Cocher la case subrogation
- > Remplir la date de début de l'arrêt de travail
- > Indiquer les dates maximales de subrogation (selon vos conventions collectives ou accord de branches) sans vous limiter à la date de la fin de l'arrêt de travail

ARRÊT DE TRAVAIL

CODE MOTIF DÉBUT 01 - MALADIE

DATE DU DERNIER JOUR TRAVAILÉ JJ/MM/AA

DATE DE FIN PRÉVISIONNELLE JJ/MM/AA

DATE DE REPRISE JJ/MM/AA

☐ SUBROGATION

DATE DE DÉBUT DATE DE FIN

BANQUE

(RÉACTION D'UNE ABSENCE POUR LE SALARIÉ :
(00001 - XXXXX) XXXXXXXX LU/IE

CODE MOTIF DÉBUT 01 - Maladie

RUBRIQUE

DATE DE DÉBUT

DATE DE FIN PRÉVISIONNELLE 22/07/2018

DATE DE FIN

REPRISE ANTICIPÉE

DATE

PROLONGATION

DATE DU DERNIER JOUR TRAVAILÉ 12/07/2018

NOMBRE DE JOURS D'ARRÊTS

REPRISE DE TRAVAIL PRÉVUE LE

MOTIF

VALIDER ANNULER



Vérifier dans votre logiciel de paie le n° de compte bancaire sur lequel doivent être versées les indemnités journalières.

SUR NET ENTREPRISES : COMMENT SAISIR LA SUBROGATION?



La saisie de l'IBAN
en MAJUSCULE est obligatoire
pour chaque attestation



L'employeur demande une subrogation : ☒ OUI ☐ NON

Iban : *

Si le contrat individuel ou collectif de travail prévoit un maintien total ou partiel du salaire, l'employeur est subrogé de plein droit à l'assuré dans ses droits aux Indemnités Journalières, dans la mesure où le salaire maintenu est d'un montant au moins égal aux dites indemnités pour la période considérée (R323-11) :

du :  au: 

La date de début de subrogation à saisir ne doit pas être antérieure à la date du dernier jour de travail saisi à l'étape 4.

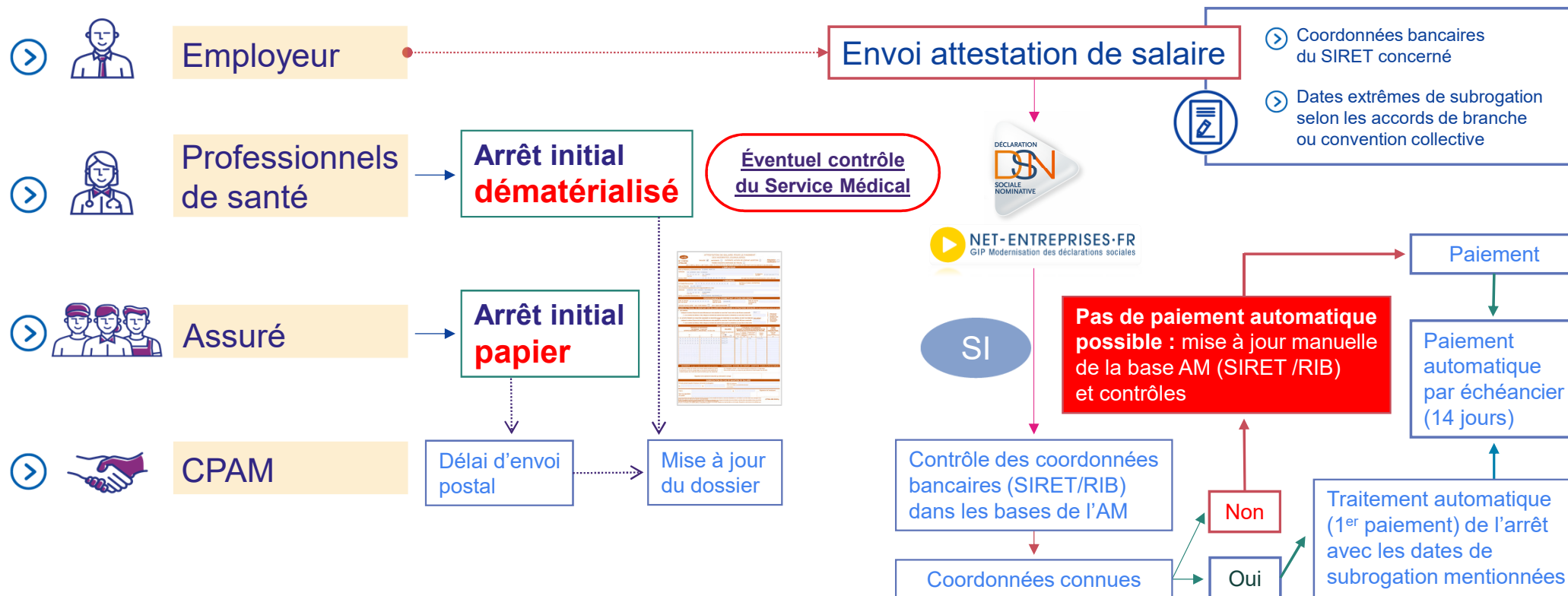
**Alors optez pour la DSN,
et vous pourrez paramétrer vos coordonnées.**

03

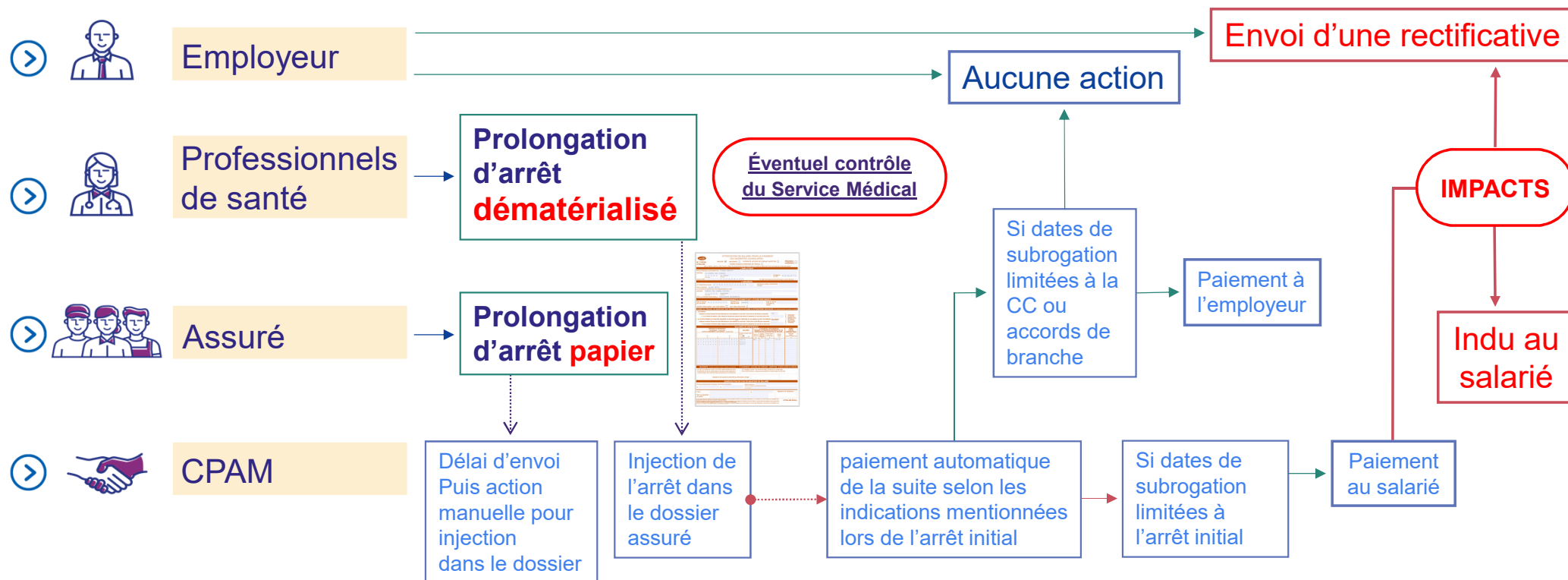
LA GESTION DU PROCESSUS DE VERSEMENT DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

(FOCUS SUR LES COORDONNÉES BANCAIRES)

LA GESTION DU PROCESSUS DE VERSEMENT DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES (FOCUS SUR LES COORDONNÉES BANCAIRES) : ARRÊT INITIAL



LA GESTION DU PROCESSUS DE VERSEMENT DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES (FOCUS SUR LES COORDONNÉES BANCAIRES) : PROLONGATION D'ARRÊT



L'ENVOI DE L'ATTESTATION RECTIFICATIVE



Un flux DSN « annule et remplace » est à établir.



À défaut d'établir un flux en DSN, le flux « rectificatif » via NET-E doit mentionner non seulement les dates extrêmes mais également mentionner les mêmes coordonnées bancaires et le même SIRET que celles de la DSN .



Ne pas modifier les coordonnées d'un flux à un autre



À retenir...

Les éléments transmis sur la 1^{ère} attestation de salaire permettent le paiement automatisé jusqu'à la fin de l'avis d'arrêt de travail sans intervention manuelle.



> Des dates de subrogation extrêmes

> Un RIB unique

1 attestation conforme

=

un paiement rapide, un gain de temps pour tous

04

UN SIRET = UN RIB

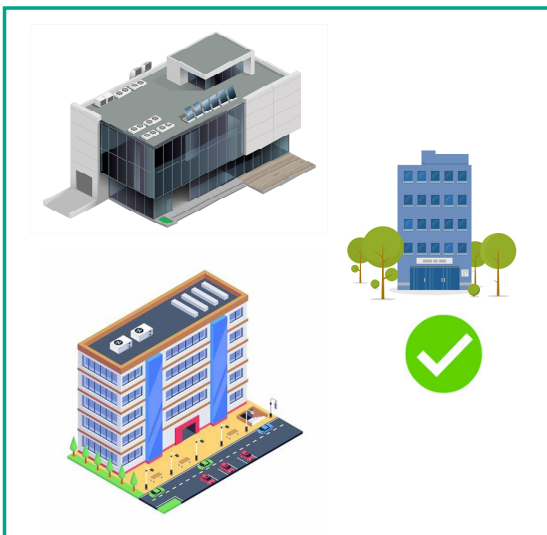
LE PRINCIPE D'UN SIRET = UN RIB UNIQUE



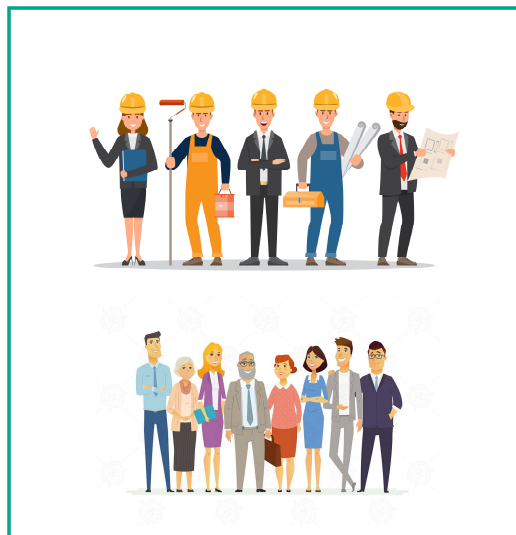
RAPPEL !

- L'Assurance maladie ne peut enregistrer qu'un seul RIB par SIRET.
- Toute modification de coordonnées bancaires impacte le délai de gestion du dossier.

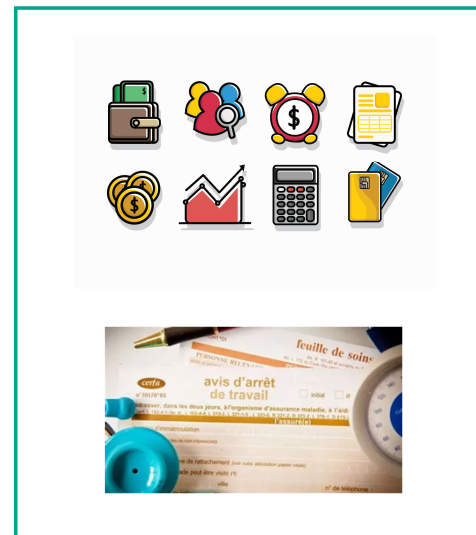
QUE FAIRE SI L'ENTREPRISE EST ORGANISÉE SELON LES CAS CI-DESSOUS?



Transmettre les mêmes coordonnées du centralisateur des prestations IJ.



Transmettre les mêmes coordonnées pour l'ensemble des catégories de salariés.



Transmettre les mêmes coordonnées pour l'ensemble des indemnités journalières (maladie, maternité, accident de travail, paternité).



Transmettre les mêmes coordonnées quel que soit le flux de transmission.

EN SYNTHÈSE



- Le SIRET destinataire des prestations
- Les dates extrêmes de subrogation dès l'arrêt initial
- 1 SIRET = 1 RIB



- Paiement rapide
- Coût de gestion allégé
- 1 seule information
- Paiement fiabilisé
- 1 saisie responsable
- Suivi actif

BONNES PRATIQUES : LES CONTACTS



NET-ENTREPRISES.FR

**Un seul numéro
pour nous contacter**

0 806 800 700 Service gratuit
+ prix appel

pour Net-entreprises, DSN, PASRAU
dès le 2 janvier 2024

NET-ENTREPRISES.FR

le MOOC

[Formation-net-entreprises.fr](https://formation-net-entreprises.fr)

la base de connaissances

net-entreprises.custhelp.com



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Espace entreprise

<https://www.ameli.fr/entreprise>

3679

Service gratuit
+ prix appel



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun